# Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 33-9002-8 | **Numéro de la version :** | 2.02 |
| **Date de parution :** | 2026/10/05 | **Remplace la version datée de :** | 2025/06/06 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Nettoyant acier inoxydable Scotchgard(MC)

**Numéros d'identification de produit**

70-0052-6225-1 70-0070-2960-9 XA-0092-2047-7 XI-0039-0773-4

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**

Utilisation grand public

**Utilisation spécifique**

Nettoie les surfaces en acier inoxydable.

**Restrictions d'utilisation**

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

| | |
|---|---|
| **Compagnie:** | Compagnie 3M Canada |
| **Division:** | Division des produits d'entretien ménager et d'entretien automobile |
| **Adresse :** | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| **Téléphone :** | (800) 364-3577 |
| **Site Web :** | www.3M.ca |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

Les numéros d'identification de produit ci-dessous sont vendus sur le marché pour le consommateur :
70-0070-2960-9

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol: Catégorie 1.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 1.

### 2.2. Éléments d'étiquette

**Terme d'avertissement**
Danger

**Symboles :**
Flamme |Risque pour la santé |

**Pictogrammes**



**Mentions de danger**
Aérosol extrêmement inflammable. Contenant pressurisé : Peut exploser s'il est chauffé.

Cause des dommages aux organes: système cardiovasculaire.

**Mises en garde**
**Renseignements généraux :**
Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention :**
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit.

**Réponse:**
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (consulter les remarques destinées au médecin sur cette étiquette).

**Entreposage :**
Garder sous clef. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F (50°C ).

**Élimination :**
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

**Remarques destinées au médecin:**
L'exposition peut augmenter l'irritabilité du myocarde. N'administrez pas de médicaments sympathomimétiques, sauf en cas d'absolue nécessité.

### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|---|---|---|
| Eau | 7732-18-5 | 55 - 75 | Eau |
| Huile Minerale Blanche | 8042-47-5 | 10 - 30 Secret Fabrication * | Huile minérale blanche |

| | | | |
|---|---|---|---|
| (Pétrole) | | | |
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | 68476-86-8 | 1 - 5 Secret Fabrication * | Gaz de pétrole liquéfiés adoucis |
| Oléate de sorbitan | 1338-43-8 | 1 - 5 | Monooleate de sorbitanne |

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agir d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

**4.1. Description des premiers soins**

**Inhalation :**
Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**
Laver avec l'eau et du savon. En cas de malaise, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**
L'exposition au produit pourrait accroître l'irritabilité du myocarde. Ne pas administrer de médicaments sympathomimétiques, à moins qu'ils ne soient absolument nécessaires.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**
Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**
Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

**Les sous-produits nocifs de decomposition**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Monoxyde de carbone | Durant la combution |
| Bioxyde de carbone | Durant la combution |

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**
Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Évacuer la zone Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs,

conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si possible, sceller les récipients non étanches. Placer les récipients non étanches dans un endroit bien ventilé, préférablement sous une hotte d'évacuation fonctionnelle, ou, au besoin, à l'extérieur sur une surface imperméable jusqu'à ce que l'emballage approprié pour le récipient ou son contenu soit disponible. Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. Ne pas vaporiser à proximité des flammes ou des sources d'inflammation. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F (50°C ). Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---|---|---|---|---|
| Huile minérale, à l'exclusion des fluides de travail des métaux, | 8042-47-5 | ACGIH | MPT (fraction inhalable): 5 mg/m3 | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| pure, hautement et sévèrement raffinée, fraction inhalable. | | | | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de protection ouvertes.

**Protection de la peau/des mains**
Pas de gants de protection chimique sont requises.

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| **État physique** | Liquide |
| **Aspect physique spécifique:** | Aérosol |
| **couleur** | Blanc |
| **Odeur** | Agrumes légère |
| **Valeur de seuil d'odeur** | *Pas de données disponibles* |
| **pH** | 9 - 11 |
| **Point de fusion/Point de congélation** | *Pas de données disponibles* |
| **Point d'ébullition** | > 100 ºC |
| **Point d'éclair :** | Pas de point d'éclair |
| **Vitesse d'évaporation :** | *Pas de données disponibles* |
| **Inflammabilité** | Aérosol inflammable : Catégorie 1. |
| **Limites d'explosivité (LIE)** | *Pas de données disponibles* |

| | |
|---|---|
| **Limites d'explosivité (LSI)** | *Pas de données disponibles* |
| **pression de vapeur** | *Pas de données disponibles* |
| **Densité de vapeur relative** | *Pas de données disponibles* |
| **Densité** | Environ 0,95 g/ml |
| **Densité relative** | 0,92 - 0,98 [*Ref Std:*Eau=1] |
| **Hydrosolubilité** | Totale |
| **Solubilité (non-eau)** | *Pas de données disponibles* |
| **Coefficient de partage : n-octanol/eau** | *Pas de données disponibles* |
| **Température d'inflammation spontanée** | *Pas de données disponibles* |
| **Température de décomposition** | *Pas de données disponibles* |
| **Viscosité Cinématique** | 3 053 mm2/sec |
| **Composés Organiques Volatils** | 7,4 % |
| **Pourcentage de matières volatiles** | *Pas de données disponibles* |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | *Pas de données disponibles* |
| **Taille moyenne de particules** | *Pas de données disponibles* |
| **Masse volumique** | *Pas de données disponibles* |
| **Masse moléculaire** | *Pas de données disponibles* |
| **Point de ramollissement** | *Pas de données disponibles* |

| | |
|---|---|
| **Caractéristiques des particules** | *Ne s'applique pas* |

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité**
Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

**10.2 Stabilité chimique**
Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Condition à éviter**
Chaleur
Étincelles et/ou flammes

**10.5 matériaux incompatibles**
Agents oxydants forts.
Acides puissants

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

| **Substance** | **Condition** |
|---|---|
| Aucun connu. | |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

**Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage**

**un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Signes et symptômes d'exposition**

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

**Inhalation :**
Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau :**
Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

**En cas de contact avec les yeux :**
Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

**Ingestion :**
Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Autres effets de santé:**

**Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**
Une seule exposition au-delà des limites recommandées, peut causer : La sensibilisation cardiaque: les signes et les symptômes peuvent inclure un rythme cardiaque irrégulier (arythmie), malaise, douleur thoracique, et peut être fatale.

**Données toxicologiques**
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 277 000 ppm |
| Oléate de sorbitan | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Oléate de sorbitan | Ingestion | Rat | LD50 > 39 800 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Lapin | irritant légère |

| | | |
|---|---|---|
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Cochon d'Inde | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité des cellules germinales**

| Nom | Voie | Valeur |
|---|---|---|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | In Vitro | N'est pas mutagène |

**Cancérogénicité :**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Dermale | Mouris | Non-cancérogène |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Inhalation | Multiple espèces animales . | Non-cancérogène |

**Effets toxiques sur la reproduction**

**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | pendant la grossesse |

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | Inhalation | sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | Inhalation | irritation respiratoires | Non classifié | | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 381 mg/kg/jour | 90 jours |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 336 mg/kg/jour | 90 jours |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 336 mg/kg/jour | 90 jours |
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

**Risque d'aspiration**

| Nom | Valeur |
|---|---|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | danger d'aspiration |

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. L'établissement doit être capable de manipuler les produits en aérosol.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Statut des inventaires**

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de

renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Japon Toxic Chemical Control Law (loi Japon de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

**Classement des risques par la NFPA**
**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun
**Code d'entreposage des produits en aérosol :** 1

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 33-9002-8 | **Numéro de la version :** | 2.02 |
| **Date de parution :** | 2026/10/05 | **Remplace la version datée de :** | 2025/06/06 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca**